

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010 D - 20100413

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mile Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés:

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Archives Municipales. Convention de partenariat avec les éditions Confluences. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pendant près d'un demi-siècle, entre 1947 et 1995, Jacques Chaban-Delmas a été Maire de Bordeaux, tout en accomplissant une carrière politique remarquable au plan national en tant que Député (1947-1997), Président de l'Assemblée nationale et premier Ministre (1969-1972). Figure marquante de la deuxième moitié du XXème siècle, Jacques Chaban-Delmas entretenait avec sa ville une relation intime qui méritait une attention renouvelée à l'occasion du 10e anniversaire de son décès.

L'association bordelaise des Amis de Jacques Chaban-Delmas et l'Université de Bordeaux 3 ont donc souhaité s'associer afin de réaliser un ouvrage intitulé Chaban et Bordeaux, réalisé en partenariat avec la Mémoire de Bordeaux, de la communauté urbaine et de ses communes, et les Archives Municipales de Bordeaux.

Cet ouvrage, dirigé par le professeur Bernard Lachaise, réunit les contributions de plusieurs spécialistes, des témoignages de contemporains, et de nombreuses illustrations provenant pour l'essentiel du photographe François Ducasse, ainsi que des fonds de la Mémoire de Bordeaux et des Archives Municipales de Bordeaux.

Compte tenu de l'intérêt de cet ouvrage pour l'histoire de la cité et d'une de ses personnalités majeures, la Ville de Bordeaux souhaite faciliter la publication en exonérant les éditions Confluences du paiement des droits de reproduction et d'exploitation sur les images provenant du fonds des Archives Municipales et le promouvoir auprès d'un large public. La Ville de Bordeaux prévoit également de faire réaliser un tirage personnalisé de 300 exemplaires qui seront destinés à des dons. Les Archives proposeront cet ouvrage à la vente au prix public de 24 euros. L'éditeur consentira une remise de 33 % soit un prix d'achat pour les Archives de 16,08 euros.

Afin de préciser les obligations de chacune des parties relatives à la parution de cet ouvrage, une convention entre la Ville de Bordeaux et les éditions Confluences a donc été établie.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à :

- signer cette convention,
- · appliquer ce tarif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES) ET LES EDITIONS CONFLUENCES

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et:

les Editions Confluences, SARL au capital de 33290 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le n°397 766 296 RCS le siège social se trouve 13, rue de la Devise, 33000 Bordeaux, représentées par M. Eric Audinet, en sa qualité de directeur.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Les Editions Confluences souhaitent publier un ouvrage intitulé Chaban et Bordeaux réalisé conjointement par le Centre d'étude des mondes modernes et contemporains et l'Association bordelaise des amis de Jacques Chaban-Delmas, en partenariat avec la Mémoire de Bordeaux, de la communauté urbaine et de ses communes, et les Archives municipales de Bordeaux.

Cet ouvrage, coordonné par Bernard Lachaise, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bordeaux III, réunit les contributions de neuf historiens, des témoignages oraux réalisés par l'Association bordelaise des amis de Jacques Chaban-Delmas et la Mémoire de Bordeaux, ainsi qu'une iconographie importante provenant de différents fonds bordelais publics et privés. Il sera tiré à 2000 exemplaires

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Compte tenu de l'intérêt de cet ouvrage pour l'histoire de la cité et d'une de ses personnalités majeures, la Ville de Bordeaux a souhaité faciliter la publication de cet ouvrage et le promouvoir auprès d'un large public.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DES EDITIONS CONFLUENCES

Les Editions Confluences s'engagent à :

- mentionner dans l'ouvrage toutes les références des documents provenant des fonds des Archives Municipales;
- fournir aux Archives Municipales deux exemplaires de cet ouvrage, pour leur bibliothèque d'étude ;
- réaliser un tirage personnalisé de cet ouvrage que la Ville de Bordeaux s'engage à acquérir (300 ouvrages), ayant la caractéristique d'inclure un marquage spécifique d'une page comprenant un texte du Maire et le logo de la Mairie de Bordeaux, au prix unitaire de 20 euros TTC soit un montant total de 6000 euros TTC. Cette commande sera effectuée en deux temps: 200 exemplaires pour un montant de 4000 euros TTC payé en 2010 et 100 exemplaires pour un montant de 2000 euros TTC payé en 2011.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Les Archives Municipales s'engagent à mettre en œuvre une politique ciblée de classement des fonds qu'elles conservent, correspondant aux mandats de Jacques Chaban-Delmas (1947-1995), afin de faciliter l'accès des auteurs de cet ouvrage aux sources originales inédites.

La Ville de Bordeaux cède à titre gracieux tous les droits de reproduction et d'exploitation sur les images provenant des fonds des Archives Municipales utilisées dans cet ouvrage, et cela strictement pour la seule réalisation de l'ouvrage cité dans l'article 1 de la présente convention.

A parution de l'ouvrage, la Ville de Bordeaux s'engage :

- à relayer auprès des Bordelais l'information relative à la parution de l'ouvrage sur ses supports, notamment son site internet, les journaux électroniques et ses publications.
- à organiser et financer une réception dans les salons de l'Hôtel de Ville, lors de la parution de l'ouvrage prévue en octobre 2010.

Enfin, pour une période de 12 mois à compter de la parution, 5 exemplaires (stock renouvelable) de cet ouvrage seront mis à la vente avec paiement différé, aux Archives Municipales, au prix de vente public de 24,00 euros l'unité.

L'éditeur consentira sur le prix public une remise de 33 % soit un prix d'achat pour les Archives Municipales de 16,08 euros l'un.

ARTICLE 4 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour les Editions Confluences, en leur siège social, 13, rue de la Devise, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

Pour les Editions Confluences	Pour la Ville de Bordeaux
Le Directeur,	Le Maire de Bordeaux,
Eric Audinet	Alain Juppé